



AVIS PUBLIC

À LA POPULATION DE LA MRC DE MANICOUAGAN

**RÈGLEMENT 2023-04 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2022-02 RELATIF À
L'APPLICATION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX
DE LA MRC DE MANICOUAGAN**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Catherine Martel, directrice administrative et greffière-trésorière adjointe, que le Conseil de la MRC de Manicouagan a adopté lors de sa séance ordinaire du mercredi 20 septembre 2023, le règlement 2023-04 remplaçant le règlement 2022-02.

Ce règlement peut être communiqué à quiconque en fait la demande au service du greffe de la MRC de Manicouagan.

Donné à Baie-Comeau, ce 26^e jour du mois de septembre 2023.



Catherine Martel
Directrice administrative et
greffière-trésorière adjointe